

GAL de l'Est Audois

Compte-rendu du comité de programmation du mercredi 03 novembre 2021

Lieu de réunion : Salle polyvalente de PARAZA

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de Magali VERGNES.

Vérification du quorum	1
1 Renouvellement des membres	1
2 Ventilation de l'enveloppe complémentaire	2
3 Modification des fiches-action	3
4 Vote de l'avenant 3 à la convention de gestion	4
5 Calendrier prévisionnel	4
6 Présentation des projets à voter en opportunité	5
7 Projets à programmer	12
8 Désengagements	13
9 Point sur l'actualité LEADER et l'actualité du GAL	14
10 Questions diverses	15

L'assemblée est accueillie par M. HONORÉ, Maire-Adjoint de la commune de Paraza.

Après le tour de table, la Présidente remercie chaleureusement les personnes présentes pour leur assiduité et leur engagement : élus, société civile, personnel.

Vérification du quorum

Lors de la vérification du quorum, la Présidente :

- Informe l'assemblée qu'en raison de la vacance de siège dans le collège privé, le quorum est porté à 7 personnes dans chaque collège
- Constate la présence de 10 membres du collège public pour 7 membres du collège privé. Trois membres du collège public ne voteront donc pas pour respecter la règle du double quorum. Le comité de programmation peut valablement délibérer.

1 Renouvellement des membres

Collège public

- Conseil départemental de l'Aude : Kattalin FORTUNE est désignée titulaire en remplacement de Valérie DUMONTET et Didier ALDEBERT suppléant en remplacement de Nicolas SAINTE CLUQUE.

- Conseil départemental de l'Hérault : Séverine SAUR est désignée titulaire en remplacement de Catherine REBOUL. Philippe VIDAL demeure suppléant.

Collège privé

Rappel vacance de siège :

- Suppléant CCI Béziers – Saint Pons
- Titulaire + suppléant Fondation Agir Contre l'Exclusion Aude
- Titulaire + suppléant / Siège anciennement occupé par l'ADEAR

La Présidente met au vote : **favorable à l'unanimité**

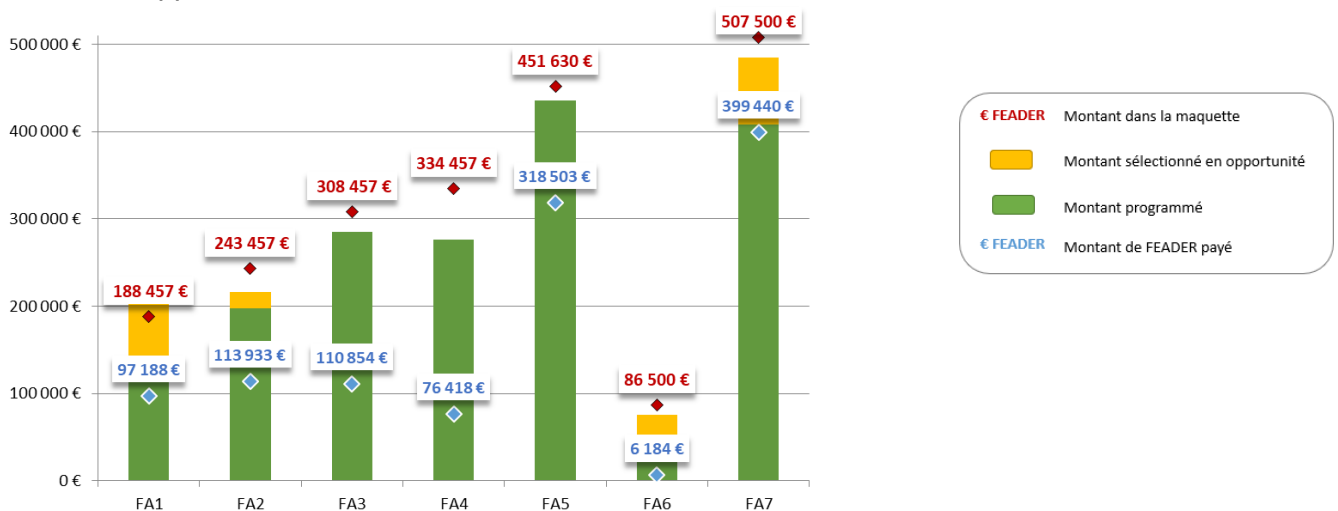
2 Ventilation de l'enveloppe complémentaire

La Région Occitanie nous a notifié le 20/07/2021 le montant de notre dotation complémentaire : 498 308 €, portant la maquette financière de 2 120 459 € à **2 618 767 €**.

Lors de la réunion du 11/10/2021, nous avons discuté des différentes possibilités de répartition de ce montant entre les fiches-action.

Deux possibilités étaient proposées : reprendre le même pourcentage de répartition qu'en début de programmation, ou répartir en fonction des besoins.

Reste d'enveloppe avant ré-abondement :



FICHE ACTION 1	-14364 €	134476 €
FICHE ACTION 2	30924 €	
FICHE ACTION 3	27038 €	
FICHE ACTION 4	66551 €	
FICHE ACTION 5	24328 €	
FICHE ACTION 6	11328 €	35587 €
FICHE ACTION 7	24259 €	

➔ Reste d'enveloppe totale pour la fin de programmation = **668 371 €**

La réunion du 11/10/2021 a permis de proposer aux vote le choix de l'option 2 : répartition de l'enveloppe en fonction des besoins et non au prorata.

Synthèse globale et nouvelle maquette			
FA	initiale	compémenta	Nouvelle maquette
Fiche action 1	188 457	98864	287 321
Fiche action 2	243 457	37205	280 662
Fiche action 3	308 457	37205	345 662
Fiche action 4	334 457	66969	401 426
Fiche action 5	451 630	138802	590 432
Fiche action 6	86 500	0	86 500
Fiche action 7	507 500	119263	626 763
	2 120 458	498 308	2 618 766

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

3 Modification des fiches-action

3.1 Financement du FEADER à 20% minimum

Cette règle a été mise en place par la Région initialement (sur le programme précédent). Elle permettra d'éviter de recevoir des projets trop conséquents où l'aide LEADER ne serait pas significative et serait dénaturée.

Pour cette règle anti-« saupoudrage », il est proposé de remplacer la mention suivante aux points 9 des fiches-action 1 à 5 :

« Taux de cofinancement du FEADER : 80 % - Aide maximale plafonnée à 40 000 € de FEADER »

Par :

« Taux de cofinancement du FEADER : 80 % - Aide maximale plafonnée à 40 000 € de FEADER, **le montant de FEADER ne pouvant être inférieur à 20% du montant total d'aides publiques** »

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

3.2 Modification de la fiche-action 7 : animation et fonctionnement du GAL

Afin d'être en conformité avec la dernière version du PDR, le point n° 7 de la fiche action : « conditions d'admissibilité » doit être modifié.

Le texte actuel :

« Les frais de fonctionnement, d'animation et de gestion, de communication et d'évaluation sont éligibles à compter de la notification de la sélection par l'autorité de gestion.

Pour les dépenses relatives à l'animation et à la gestion, les structures porteuses de GAL doivent prévoir à minima 2 ETP sur ces missions, réparties au maximum sur trois personnes.

La délégation des missions d'animation et de gestion à une autre structure que la structure porteuse du GAL n'est pas autorisée. »

Est modifié comme suit :

« Les frais de fonctionnement, d'animation et de gestion, de communication et d'évaluation sont éligibles à compter de la notification de la sélection par l'autorité de gestion.

La délégation des missions d'animation et de gestion à une autre structure que la structure porteuse du GAL n'est pas autorisée. »

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

3.3 Modification de la fiche-action 4

Suppression du type d'opération 4.3 « appui à la création d'hébergements de gîte d'étape ou de groupe »

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

3.4 Modification de la fiche-action 6

Intégration des dépenses d'investissement : version 11 du Plan de Développement Rural approuvé le 06/11/2020.

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

4 **Vote de l'avenant 3 à la convention de gestion**

Cet avenant reprend les modifications qui viennent d'être votées et toutes celles qui ont eu lieu entre le 05/03/2020 et ce jour :

- Maquette financière
- Composition du comité de programmation
- Fiches-action

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

5 **Calendrier prévisionnel**

Montant total de l'enveloppe restante : 668 371 €

Montant de projets à programmer : 524 849 €

Montant moyen de LEADER : 26 161 € / Nombre de projets à accompagner : 20 projets environ

- ➔ À raison de 4 projets passés par comité de programmation
- ➔ 4 à 5 comités de programmation à planifier d'ici octobre 2022 : janvier, mars, juin, (septembre – novembre ?)

6 Présentation des projets à voter en opportunité

6.1 Vélo cargo – Le Grand Narbonne

Type d'opération : 1/ Appui à la création et au développement de services innovants et/ou expérimentaux facilitant la mobilité des personnes.

Résumé du projet : Achat de 3 vélos cargo mis à disposition des communes du Grand Narbonne pour des prêts aux parents d'élèves. Expérimentation visant le développement de la mobilité douce au quotidien, notamment les trajets domicile-école.

Dépenses		Plan de financement	
Matériel, équipement	15 000 €	FEADER – GAL (30%)	4 500 €
		Cofinancement obtenu : ADEME (50%)	7 500 €
		Auto-financement (20%)	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Origine du projet : Des déplacements domicile-école de courtes distances réalisés essentiellement en voiture ;

Un enjeu de sécurisation des abords des écoles ;

Inscription dans l'appel à projet AVELO de l'ADEME pour l'achat d'un vélo cargo type S'COOL Bus ;

Projets similaires sur d'autres territoires ;

Modification du projet pour un usage plus large avec l'achat de 3 vélos cargos mis à disposition des particuliers.

Expérimentation envisagée :

Acquisition en cours de 3 vélos cargos à assistance électrique par le Grand Narbonne (réception fin décembre – début janvier).

Mise à disposition de ces vélos aux communes par convention pour prêt des vélos aux parents d'élèves sur une durée d'un à deux mois dans l'objectif d'utiliser le vélo pour transporter leurs enfants notamment vers l'école.

Possibilité de développer les usages avec des prêts durant les périodes de vacances pour du touristique/loisir ou pour une utilisation dans le cadre des services techniques communaux (ramassage poubelles de propriétés, nettoyage, transport de petit matériel, etc.)

Possibilité d'utilisation par les services du Grand Narbonne :

- Animation en lien avec la transition énergétique
- Evénement grand public (Tempora, etc.)

Un sondage a été réalisé auprès des DGS des communes entre le 24 juin et le 16 juillet 2021 ; 16 communes ont manifesté leur intérêt pour le projet.

Accompagnement et gestion envisagée :

Engagement du Grand Narbonne :

- Mise à disposition des vélos aux communes
- Entretien des vélos :
 - Entretien courant interne
 - Révision bi-annuelle (ensemble de la flotte VAE interne et vélo cargos)
- Formation à la prise en main des utilisateurs
- Accompagnement de la commune pour la sécurisation des itinéraires si nécessaire

Engagement de la commune :

- Gestion des prêts aux particuliers :
 - Convention de mise à disposition aux particuliers
 - Diagnostic de restitution
 - Transmission du questionnaire bilan du prêt
- Stockage éventuel des vélos

Contenu de la convention :

- Fixation des règles générales du prêt et de l'utilisation du vélo
- Documents à fournir :
 - Photocopie d'une pièce d'identité
 - Justificatif de domicile
 - Assurance responsabilité civile
 - Chèque de caution de 1 000 € non encaissé
 - Constat de l'état du vélo signé
- Définition des dates du prêt

Action à mettre en œuvre par la commune

Possibilité de faire évoluer la convention en accord avec le Grand Narbonne (prêt à une association, intervention des services de la commune, etc.).

Questions au porteur de projet :

Hervé BARO : le Grand Narbonne a-t-il la compétence mobilité pour porter cette action ?

⇒ Oui

François GALABRUN : 3 vélos pour 16 communes, c'est peu. Il faudrait peut-être envisager de multiplier la flotte par 10 ?

⇒ Ce n'est pas l'idée du projet. Il s'agit vraiment d'une expérimentation.

Hervé BARO : le Grand Narbonne peut supporter cette dépense sans demander le FEADER. En effet, 3 vélos pour 100000 personnes, cela semble disproportionné.

⇒ Une fois de plus, il s'agit d'une expérimentation pour l'instant. A terme, les communes intéressées pourront acheter leur propre flotte. C'est une incitation à mettre en place des choses nouvelles pour le développement de la mobilité douce.

Joël CASTANY : si le porteur est le Grand Narbonne, est-il éligible ?

⇒ François GALABRUN : les bénéficiaires sont les communes rurales au final ; dans l'espoir que cela permette un développement plus grand de ce type d'initiative. Il faut le voir avec des perspectives d'extension.

Magali VERGNES : on parle beaucoup de mobilité douce, mais peu l'appliquent. Ce projet est innovant, il doit être encouragé.

⇒ Certaines communes sont intéressées pour autre chose que les trajets domicile – école.

Raymond SPOLI : 3 vélos, cela semble peu pour se faire une idée.

⇒ On ne s'inquiète pas pour la diversité des usages, mais on expérimente à faible dose.

Céline CERDA : le Grand Narbonne est éligible : c'est une zone rurale, même si elle l'est un peu moins que le reste du territoire. Il est légitime pour le GN de déposer des projets, c'est un territoire intégré dès le début dans le programme.

Magali VERGNES : les mentalités doivent changer aussi pour modifier les types de déplacement dans les villages et l'usage du vélo au quotidien.

Claude BUSTO : le vélo-cargo est-il utilisable en cas d'intempéries ?

⇒ L'achat des vélos inclut des protections pour les enfants, type bâche.

Kattalin FORTUNE : la compétence mobilité est devenue obligatoire depuis 2019 pour le Grand Narbonne, pourquoi financer un projet issu d'une compétence qui est obligatoire ?

⇒ François GALABRUN : le fait que la compétence soit obligatoire n'empêche en aucun cas le financement LEADER.

Kattalin FORTUNE : il est important de s'attacher à la pérennisation de l'action.

⇒ Xavier BELART : le Grand Narbonne ne souhaite pas investir dans un parc plus important de vélos cargos mais veut mettre à disposition ces trois-là pour expérimentation dans les communes.

Kattalin FORTUNE : il faudra faire un bilan et vous assurer que les communes ont les infrastructures suffisantes pour accueillir ces vélos.

Le porteur de projet sort.

Il n'y a pas de questions, la Présidente met au vote :

Les élus du Grand Narbonne s'abstiennent ; les autres votes sont favorables.

6.2 Développement commercial de l'agence oenotouristique les pépites du Sud - SASU Les pépites du Sud

Type d'opération : 2/ Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.

Résumé du projet : Création d'une agence oenotouristique proposant des séjours préconçus ou sur-mesure autour du vin et de la vigne. Partenariats établis avec les domaines labellisés Vignobles et Découvertes pour la découverte du patrimoine viticole local et les acteurs touristiques et guides labellisés V&D.

Dépenses		Plan de financement	
Communication	22 370 €	FEADER – GAL (62,7%)	27 808 €
Frais salariaux	22 000 €	Cofinancement obtenu : Région Occitanie (15,7%)	6 952 €
		Auto-financement (21,6%)	9 610 €
TOTAL	44 370 €	TOTAL	44 370 €

Les objectifs :

Développer une nouvelle forme de tourisme dédiée au monde du vin.

Attirer une clientèle extérieure amatrice de vins ou de gastronomie : Paris, Lyon, Nord et Est de la France pour des week-ends découverte.

Développer une clientèle internationale haut de gamme souhaitant découvrir la France et son patrimoine lors d'un voyage à thème autour du vin : Europe du Nord, Amérique du Nord, Asie.

Construire une animation touristique toute l'année, même en dehors des périodes de vacances.

Mettre en valeur les vignobles locaux, la beauté des paysages et la chaleur de l'accueil des vignerons.

Partenariats :

Partenaire de la Destination Vignobles et Découvertes VIA DOMITIA (regroupant les acteurs de l'œnotourisme du Grand Narbonne et de la Communauté de Communes de Lézignan Corbières) ;

Partenariat avec les Syndicats de vignerons Corbières, Minervois, Fitou et La Clape pour l'organisation de séjours à l'occasion de leurs événements œnotouristiques ;

Partenariat avec les domaines qui ont développé une activité œnotouristique : entre autres : Château de l'Hospitalet, Château du BOUIS (Gruissan), Château de Lastours, Terra Vinea (Portel des Corbières), Château de la Bastide (Escale), Château de Paraza (Paraza) ;

Partenariat avec des guides œnotouristiques : Carlos LLUCH (Lagrasse) ;

Christina LUBE (Peyriac de Mer), Hugo BLANQUIER Languedoc VTT aventure (Narbonne).

Mise en œuvre :

Phase 1 : investissements immatériels et salaires

1- Construction des éléments de communication valorisant l'offre de l'agence :

- Développement d'une charte graphique
- Développement de plaquettes, fiches-produits
- Développement d'un site internet : www.lespepitesdusud.wine

2- Construction de l'offre œnotouristique

- Référencement des prestataires
- Construction avec les vignerons d'expériences œnotouristiques
- Élaboration des séjours

Phase 2 : investissements immatériels et salaires

3- Développement commercial

- Participation aux salons professionnels dédiés à l'œnotourisme
- Prospection commerciale auprès des tours opérateurs professionnels pour les inciter à créer la

destination

4- Communication

- Campagne de communication Digitale pour attirer de nouveaux clients
- Mise en place d'une web communication – Community management

Phase 3 : investissements matériels

5- Acquisition d'un véhicule hybride pour le transport des clients sur le vignoble

Résultats attendus :

Résultats quantitatifs :

Année 2021/22 : 100 journées œnotouristiques – chiffre d'affaires : 33 K€

Année 2022/23 : 500 journées œnotouristiques – chiffre d'affaires : 165 K€

Année 2024/25 : 3000 journées œnotouristiques – chiffre d'affaires : 990 K€

Résultats collectifs :

Augmentation de la fréquentation touristique sur la destination VIA DOMITIA ;

Augmentation du chiffre d'affaires des caveaux vigneron partenaires ;

Augmentation de l'activité des guides partenaires ;

Création de 3 emplois directs à terme.

Questions au porteur de projet :

Noémie GAZZA : avez-vous pensé aux dimensions écologiques dans l'élaboration de votre projet ?

⇒ Nous avons pris en compte l'aspect écologique dans l'achat du véhicule, en choisissant une motorisation à l'éthanol, l'électrique n'étant pas adapté pour le milieu rural. A terme, nous pourront envisager du 100% électrique. Mais nous n'avons pas étudié la question au-delà.

Kattalin FORTUNE il y a le train aussi, il faut y penser.

⇒ C'est compliqué pour les touristes étrangers, ou pour les clientèles haut de gamme qui souhaitent du tout inclus.

Joël CASTANY : la stratégie de vente de vin est basée sur l'exportation. Il faut trouver la compatibilité avec la logistique du marché.

Quand un touriste vient en avion, il ne peut pas emporter de vin. Il y a un gros problème d'export.

François GALABRUN : quelqu'un qui vient visiter le sud de France et qui aime son vin peut en acheter ailleurs que sur place ou se le faire envoyer.

Hervé BARO : Les schémas touristiques sont très tournés vers l'œnotourisme à l'attention des clientèles française et européenne.

⇒ Les touristes français recherchent des destinations en France, beaucoup plus depuis la crise COVID.

Clélia RUIZ : avez-vous différencié les clientèles française/européenne/internationale dans vos estimations ?

⇒ Non, c'est difficile actuellement à cause de la pandémie, donc nous avons plutôt tablé sur une clientèle nationale au départ.

Claude BUSTO : je suis un peu déçu de voir que votre projet ne fait référence aux partenariats qu'avec de grosses propriétés. Où sont les petits domaines ?

⇒ La présentation est non exhaustive. Il faut aussi que les propriétés qui accueillent soient des endroits où le personnel est compétent de manière à ce que la dégustation soit faite de manière professionnelle.

Raymond SPOLI : Est-ce que ce sont des séjours où vous accompagnez les personnes ? 3000 séjours pour 3 employés c'est peu.

⇒ Non. Les clients se voient remettre un carnet de route pour leur séjour, mais l'option accompagnement est possible.

Le porteur de projet sort.

Echanges / Discussions :

Joël CASTANY : le projet doit être plus large. Vendre uniquement du vignoble, ce n'est pas suffisant. Le projet devrait toucher le littoral, la mer, la montagne, les territoires.

C'est l'exemple parlant de l'échec de la mission qui devait être menée par le CIVL.

Valérie CASTAN : la Domitienne avait essayé de développer ce type d'offre, mais n'a pas réussi : la clientèle est en recherche de grands sites, d'appellations réputées, de maisons à renommée nationale.

Il n'y a plus de questions.

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

6.3 Création d'un lieu de dégustation associé à des prestations culturelles et oenotouristiques – EARL Domaine du Bosc

Type d'opération : 2/ Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tout secteur d'activités économiques

Résumé du projet : Diversification des activités du domaine du Bosc (viticulture, production de céréales, productions maraichères, olives en AB). Rénovation d'une ancienne cave pour la création d'une salle de concert/spectacle avec proposition de restauration et dégustations à base de produits du domaine et de produits locaux.

Dépenses		Plan de financement	
Aménagement, construction	44 384,7 €	FEADER – GAL (42,99%)	34 022,91 €
Equipement, matériel	34 753,94 €	Cofinancement obtenu : Région Occitanie (37,1%)	29 288 €
		Auto-financement (20%)	15 827,73 €
TOTAL	79 138,64 €	TOTAL	79 138,64 €

Historique du domaine :

- Domaine du Bosc, exploitation viticole, maraîchère et céréalière de 80 hectares
- Plusieurs expérimentations : AMAP en 2010, fibre artistique dans le contexte familial avec évènements culturels déjà planifiés
- 2 salariés aujourd'hui + 1 chef d'exploitation

Objectifs du projet :

Projet né en 2018, date de début de notre conversion bio.

- Associer des dégustations (vins et restauration à base de produits locaux) à des évènements artistiques, culturels et oenotouristiques

Diversification de l'activité : promotion de produits locaux et autoconsommation.

Restauration proposée lors des événements et animations sur réservation ; menus thématiques en fonction des événements.

Partenariats avec des producteurs locaux en circuit court :

- Autoconsommation : vins, huile d'olive, légumes, à terme : farine (production de blé)
- Viandes (Manade Margé – Fleury)
- Légumes (Berton – Montady, Ferme du Perrier – Nissan-les-Ensérune)
- Traiteurs (Teysserenc – Montady, Grains d'Ici)
- Divers : miel Pena – Poilhes, mozzarella bufflonnes – Pradelles, bières bio Alarik – Béziers

Partenariats pour l'organisation des évènements culturels :

- La Domitienne (festival Invitations)
- AFPS (Suzuki)
- Association les Amis de Mare Nostrum Musicae

Besoins :

- Dépenses du projet : aménagement de l'espace restauration/dégustation (création d'un bar de dégustation et cuisine, acquisition chambre froide, mobilier de cuisine, aménagement)
- Cofinancement avec La Région dans le cadre du Pass Agritourisme

Calendrier :

- Rénovation de la cave en salle de spectacle : janvier à décembre 2021
- Aménagement de l'espace cuisine/dégustation/stockage : septembre 2021 à mars 2022
- Inauguration au printemps 2022

Résultats attendus :

- Programmation régulière toute l'année et festival d'été : une quinzaine d'évènements annuels
- Prestations oenotouristiques ? Combien ?
- Public attendu : 100 à 150 personnes par événement dont une cinquantaine pour la restauration
- Création d'un poste

Questions :

Danièle BOSCH : quel est le montant de l'investissement global ?

⇒ Environ 300 000 €

Joël CASTANY : qui porte le projet ? Exploitation, nom propre ?

⇒ C'est l'exploitation (EARL).

Joël CASTANY : L'inspiration argentine est bien ressentie dans l'approche de ce projet.

Attention aux comptes de charges prévisionnels. Avez-vous bien évalué les coûts ?

⇒ Il y a une étude financière. La région n'aurait pas soutenu le projet si elle ne le pensait pas viable et pérenne.

Il n'y a plus de questions, le porteur de projet sort.

Echanges :

Kattalin FORTUNE : On se retrouve bien dans la philosophie LEADER. Valorisation du patrimoine et des productions locales.

François GALABRUN : C'est une belle mise en valeur de la pluriactivité que nous avons demandé au porteur dans la présentation de son projet.

Magali VERGNES : le GAL c'est aussi l'accompagnement des porteurs ; nous ne sommes pas seulement des financeurs.

François GALABRUN : rappel des contraintes financières : subvention en remboursement et non en avance. On s'assure vraiment de la viabilité des projets.

Magali VERGNES : on parle des « petits porteurs » mais il faut qu'ils aient les reins assez solides pour avancer les fonds.

Joël CASTANY : la viticulture dans la région représente 300 millions d'euros.

Il n'y a plus de remarques.

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

7 Projets à programmer

7.1 Chargé de mission de vélo, AMCM

Vote en opportunité le 05/12/2019

Fiche action 1 / Type d'opération 4 : « soutien à la réalisation d'études, à l'animation et à la réalisation de schémas préalables à la mise en place d'un itinéraire de déplacements doux »

Montant total du projet TTC	100 %	63 774,941 €
Autofinancement / Maître d'ouvrage public	15,68 %	9 999,75 €
FEADER	62,72 %	39 999 €
Autofinancement privé	21,60 %	13 776,16 €

GAL de l'Est Audois – Association Minervois Corbières Méditerranée
Bâtiment In'Ess – 30 avenue du Docteur Paul Pompidor – 11 100 NARBONNE
04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

7.2 PIMMS

Vote en opportunité le 05 mars 2020

Fiche action 2 / Type d'opération 3 « Opérations visant l'implantation de points multi-services et/ou multi-partenariaux associant public, privé et/ou population locale y compris les études préalables ».

Montant total du projet TTC	100 %	16 480,25 €
Le Grand Narbonne	16 %	2 636,83 €
FEADER	64 %	10 547,32 €
Autofinancement	20 %	3 296,10 €

7.3 Animation et fonctionnement du GAL 2021

Fiche-action 7

Montant total du projet TTC	100 %	95 742,81 €
Région Occitanie	10 %	9 574,28 €
Département Hérault	2 %	1 914,85 €
FEADER	80 %	76 594,20 €
Autofinancement privé	8 %	7 659,42 €

La Présidente met au vote ces trois projets : favorable à l'unanimité

8 Désengagements

Sous-réalisation des projets payés dernièrement :

Projet	Fiche action	Montant programmé	Montant payé	À désengager : 24 833,31 €
Birdwatching – PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	FA 4	58 000 €	41 219,54 €	16 780,46 €
Coopération Canal du midi	FA 6	6 184,43 €	6 184,40 €	0,03 €
Vignobles & découvertes - Le Grand Narbonne	FA 3	91 441,42 €	90 484,56 €	956,86 €
Animation GAL 2020 - AMCM	FA 7	76 534,27 €	69 438,31 €	7 095,96 €

GAL de l'Est Audois – Association Minervois Corbières Méditerranée
Bâtiment In'Ess – 30 avenue du Docteur Paul Pompidor – 11 100 NARBONNE
04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

9 Point sur l'actualité LEADER et l'actualité du GAL

9.1 Coopération

Projets de coopération en cours :

Projet	Thèmes / Actions	Avancement
Canal du Midi 40 000€	Etude pour la décarbonation de la navigation fluviale sur le canal du midi Réalisation d'une vidéo de promotion du Canal du Midi par le CRTL	Accord de coopération signé Vidéo réalisée Etude : travail collaboratif sur un cahier des charges pour la réalisation de l'étude, consultation de prestataires Juin 2021 : Annonce de VNF du souhait d'implantation de bornes électriques Novembre 2021 : Comité technique à planifier pour étudier la direction que prendra cette étude
Filière brassicole 12 000€	Structuration de la filière et capitalisation d'expérience : approvisionnement en orge et en houblon, projets collectifs (GIEE Houblon, création de collectifs de brasseurs), visites de terrain, formation, expérimentation.	Evènement régional le 04 novembre à Toulouse Organisation de visite de terrain les 22 et 23 novembre avec La Bière de Provence

9.2 LEADER France :

- Assemblée Générale le 8-9 novembre
 - Remise des prix LEADER
 - Conférence LEADER « 2014-2023, et après ? »
 - Visites de projet
- Projet ESPRIT : Travail autour des services à la population en milieu rural
 - Déplacements en Roumanie et Hongrie en septembre et octobre
- Projet ACCESS'R :
 - Séminaire en mai 2021
 - Publication d'un recueil de projets
- ELARD : Représentation française dans le réseau européen

9.3 Travail autour de l'habitat participatif et inclusif

- Participation du GAL aux rencontres nationales de l'habitat participatif en juillet 2021
- 2 initiatives identifiées sur le territoire :
 - Habitat participatif à Lagrasse
 - Volonté de la commune d'Argens-Minervois de travailler sur l'habitat inter générationnel
- Projet : réalisation d'une étude pour identifier les facteurs de réussite des projets et sensibiliser les institutions à cette thématique

10 Questions diverses

Il n'y a pas de questions ni remarques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 16h20.

Magali VERGNES,
Présidente du GAL de l'Est-Audois



Annexe 1 – Liste des membres présents

- Membres du comité de programmation présents**

COLLEGE PUBLIC		COLLEGE PRIVE	
BARO Hervé	Titulaire	AUDIER Nicole	Titulaire
BELART Xavier	Titulaire	CASTAN Valérie	Titulaire
BUSTO Claude	Titulaire	CASTANY Joël	Titulaire
CERDA Céline	Titulaire	GAZZA Noémie	Titulaire
FORTUNE Kattalin	Titulaire	JOSSERAND Denis	Titulaire
GUIBBERT Jean-François	Titulaire	POLONI Hélène	Titulaire
NOLOT Freddy	Suppléant	RATIA Laurent	Titulaire
SPOLI Raymond	Suppléant		
TORTES Mireille	Suppléante		
VERGNES Magali	Titulaire		

Vérification du double quorum :

Sont présents :

10 membres du collège public, dont trois s'abstiennent

7 membres votants du collège privé

- Membres du comité technique**

Walter BENALET, Département de l'Aude

Danièle BOSCH, le Grand Narbonne

François GALABRUN, GAL de l'Est Audois

Audrey GIORDANO, La Domitienne

Marie GOJON, GAL de l'Est Audois

Isabelle LANGLET, AIRDIE

Pierre-Luc LAUZE, le Grand Narbonne

Anne MARSEROU, Pays touristique Corbières Minervois

Anthony MARTINEZ, Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude

Clélia RUIZ, GAL de l'Est Audois